



**Procès-verbal**  
**de la séance extraordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 27 mars 2017 à 17 h**

---

À une séance extraordinaire tenue le 27 mars 2017 à 17 h à l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

**SONT PRÉSENTS :**

Son honneur le maire	Jacques Gariépy
Mesdames les conseillères	Caroline Vinet Diane Dufour-Flynn Julie Gratton Rosa Borreggine
Monsieur le conseiller	Luc Leblanc Normand Leroux

formant quorum;

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Le directeur général	Jean Beaulieu
Le greffier et directeur des Services juridiques	Jean-François Gauthier

**SIGNIFICATION**

La signification de l'avis de convocation a été effectuée conformément à la Loi sur les cités et villes.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Son honneur monsieur le maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance.

**181-03-2017**

**ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

Compte tenu que tous les membres du conseil sont présents, il est convenu d'ajouter le point suivant :

- 8.1- Avis de modification – Travaux de réfection de la rue Principale – Autorisation et délégation au directeur général

QUE le projet d'ordre du jour soit adopté :

- |                    |   |
|--------------------|---|
| <b>181-03-2017</b> | <b>1- <u>Adoption de l'ordre du jour</u></b>  |
|                    | <b>2- <u>Période de questions du public</u> (article 322 de la Loi sur les cités et villes)</b> |
|                    | <b>3- <u>Approbation du procès-verbal</u></b>   |
|                    | <b>4- <u>Règlements</u></b>   |



**Procès-verbal**  
**de la séance extraordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 27 mars 2017 à 17 h**

---

**5- Soumissions**

182-03-2017      5.1- Adjudication – Contrôle qualitatif des matériaux - Travaux de réfection d'aqueduc, d'égouts, de trottoirs et d'éclairage sur la rue Principale entre les avenues des Seigneurs et Filion et sur une partie de l'avenue de la Gare

183-03-2017      5.2- Adoption – Grille d'évaluation – Agence de sécurité

**6- Administration et finances**

**7- Sécurité publique**

**8- Travaux publics et génie**

184-03-2017      8.1- Avis de modification – Travaux de réfection de la rue Principale – Autorisation et délégation au directeur général

**9- Environnement**

**10- Urbanisme**

**11- Vie communautaire**

**12- Ressources humaines**

**13- Correspondance**

**14- Points nouveaux**

**15- Période de questions du public** (article 322 - Loi sur les cités et villes)

**16- Levée de la séance**

---

**182-03-2017**

**RÉSULTAT DES SOUMISSIONS**  
**CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX**  
**TRAVAUX DE RÉFECTION D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS, DE TROTTOIRS ET**  
**D'ÉCLAIRAGE SUR LA RUE PRINCIPALE ENTRE LES AVENUES DES**  
**SEIGNEURS ET FILION ET SUR UNE PARTIE DE L'AVENUE DE LA GARE**

ATTENDU l'ouverture des soumissions publiques en date du 20 mars 2017 pour le contrôle qualitatif des travaux de réfection d'aqueduc, d'égouts, de trottoirs et d'éclairage sur la rue Principale entre les avenues des Seigneurs et Filion et sur une partie de l'avenue de la Gare;

ATTENDU QUE la Ville a reçu cinq soumissions présentées par :

<b><u>Nom du soumissionnaire</u></b>
Solmatech inc.
Englobe
SNC Lavalin GEM Québec inc.
Groupe ABS inc.
Donovan Experts-conseil inc.



**Procès-verbal**  
**de la séance extraordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 27 mars 2017 à 17 h**

ATTENDU le rapport au conseil du greffier et directeur des Services juridiques en date du 27 mars 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE la plus basse soumission conforme, pour un montant de 21 373,85 \$ incluant les taxes, présentée par Solmatech inc. concernant le contrôle qualitatif des travaux de réfection d'aqueduc, d'égouts, de trottoirs et d'éclairage sur la rue Principale entre les avenues des Seigneurs et Filion et sur une partie de l'avenue de la Gare, soit accepté.

QUE le directeur du Service des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution;

QUE le trésorier soit autorisé à payer ladite facture.

---

**183-03-2017**

**ADOPTION DE LA GRILLE D'ÉVALUATION  
COMITÉ DE SÉLECTION – AGENCE DE SÉCURITÉ**

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur souhaite requérir les services d'une agence de sécurité pour assurer une patrouille et une surveillance dans le cadre des événements organisés par la Ville et la Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur;

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques sera effectuée;

ATTENDU QUE le conseil souhaite utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres en vertu duquel chacune obtient un nombre de points basé, outre le prix, sur la qualité ou la quantité des biens, des services ou des travaux, sur les modalités de livraison, sur les services d'entretien, sur l'expérience et la capacité financière requises de l'assureur, du fournisseur ou de l'entrepreneur ou sur tout autre critère directement relié au marché;

ATTENDU QUE la grille d'évaluation qui sera utilisée par les membres du comité de sélection lors de l'analyse des soumissions doit être adoptée par le conseil municipal;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE la grille d'évaluation pour l'analyse des soumissions qui sera déposée dans le cadre de la demande des soumissions publiques pour la fourniture de service d'agents de sécurité, soit adoptée.

---

**184-03-2017**

**AVIS DE MODIFICATION  
TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE  
AUTORISATION ET DÉLÉGATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

ATTENDU l'erreur commise par les consultants MLC et associés inc. en omettant d'indiquer la présence d'une conduite de gaz souterraine sous le pavage sur les plans de soumissions dans le cadre des travaux de réfection de la rue Principale;



**Procès-verbal**  
**de la séance extraordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 27 mars 2017 à 17 h**

---

---

ATTENDU QUE cette omission a un impact sur l'exécution des travaux prévus par l'entrepreneur;

ATTENDU les rencontres tenues entre les représentants de la Ville, du consultant et de l'entrepreneur;

ATTENDU les négociations entre les parties;

ATTENDU les avis de modification AM/C-01 et AM/C-02;

ATTENDU QU'il est requis que le conseil municipal autorise les avis de modification déposés par le consultant et délègue au directeur général le soin d'effectuer les suivis requis afin d'assurer un contrôle de ces coûts projetés;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal autorise les avis de modification AM/C-01 et AM/C-02 préparés par MLC et associés inc. dans le cadre de travaux de réfection de la rue Principale;

QUE le conseil municipal délègue au directeur général le soin d'effectuer les suivis requis afin d'assurer un contrôle de ces coûts projetés à ces avis jusqu'à concurrence d'un montant de 340 782,10 \$, plus les taxes applicables;

D'autoriser le trésorier à payer les factures à l'entrepreneur Duroking construction inc. à même les fonds disponibles au règlement d'emprunt 448-11-2016.

---

**185-03-2017**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE la séance extraordinaire soit levée, tous les sujets inclus à l'ordre du jour ayant été soumis au conseil pour décision.

---

Jean-François Gauthier  
Greffier et directeur des  
Services juridiques

---

Jacques Gariépy  
Maire